

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

LA DURDENT

Département de SEINE-MARITIME (76) / Commune de PALUEL (76450)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

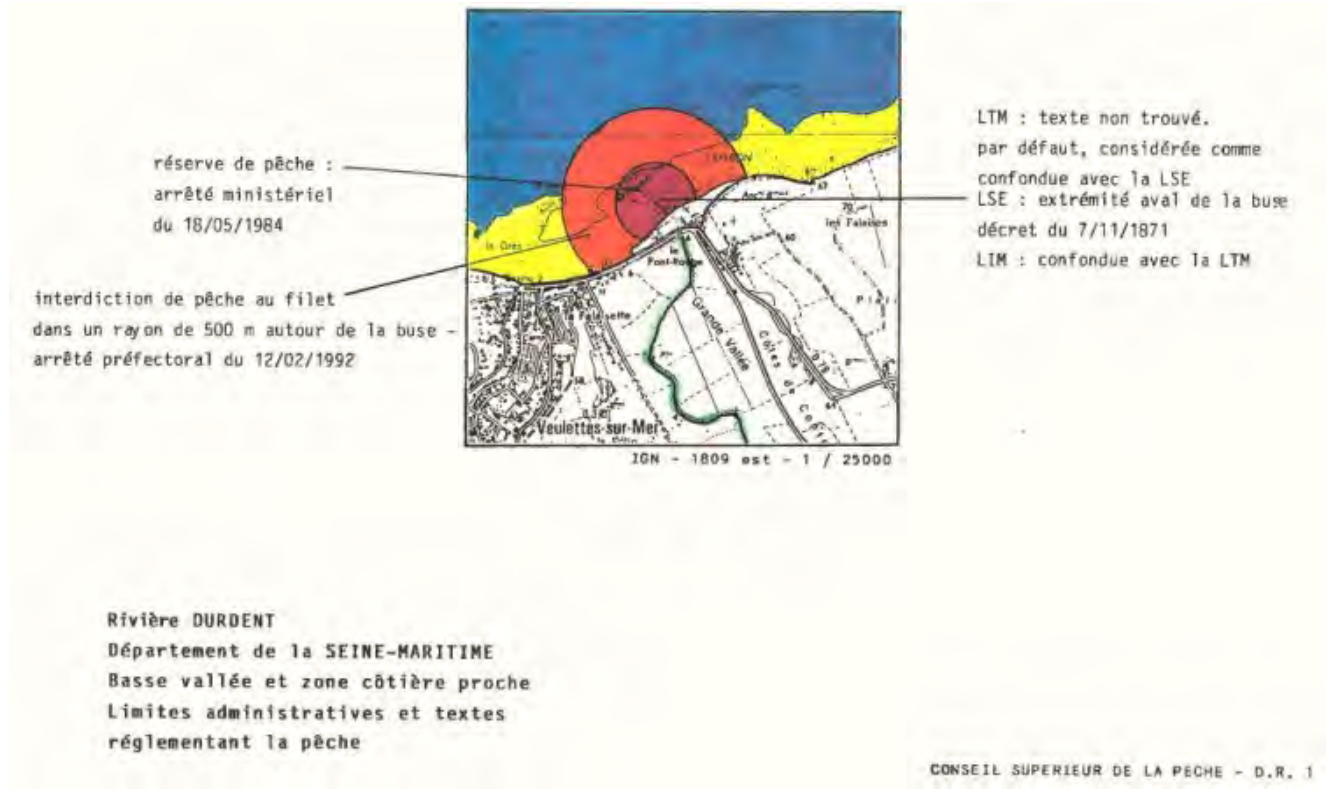
Limite	Observations
Extrémité aval de la buse en bois à l'embouchure	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Buse repérable sur Ortho Littorale (sur la plage)</p> <p>Positionnement confirmé par cartes scannées fournies par les services compétents (cf. pages 2 et 3).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Rapport du Conseil Supérieur de la Pêche (Avril 1992 / Délégation Régionale - Régions Haute-Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais, Ile de France) transmis par la DIRM MEMN.



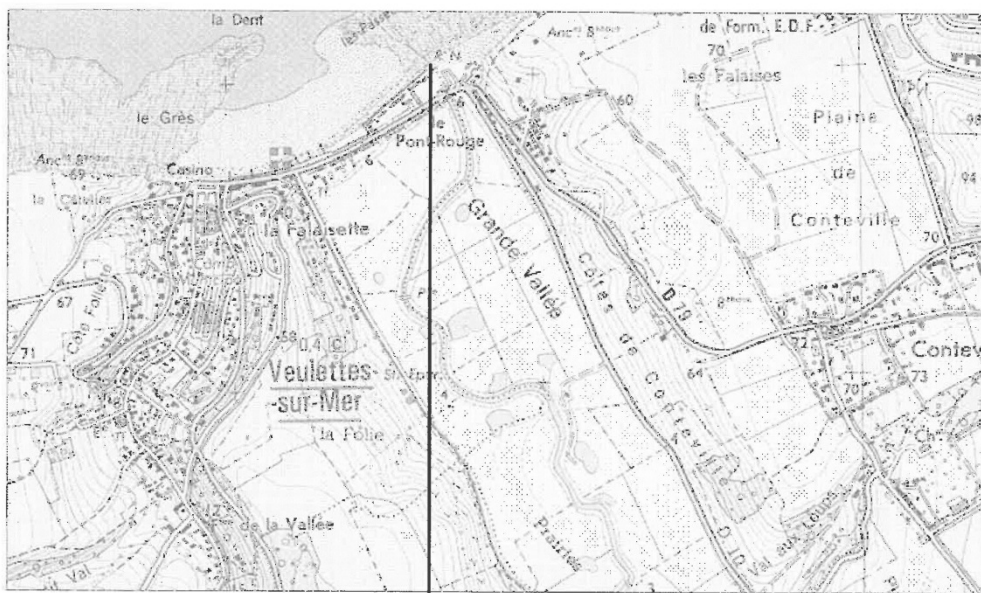
Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : Comité de Gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie. Rapport DIREN Area Eau-environnement (1998)

Département de la SEINE-MARITIME (76)

8

DURDENT



LTM : Pas de texte trouvé

LSE : Décret du 7 novembre 1871
Extrémité aval de la buse en bois à l'embouchure

1998

IGN - 1809 est - 1/25 000